

No 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Jean-Marc Antonioli

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative, et M. Bertrand Reich, Administrateur

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mmes Christiane Kolla Barnes et Brigitte Leuzinger ainsi que MM. Dominique Jacot et Patrick Mützenberg

Le Président ouvre la séance. Il salue les Conseillères administratives, l'Administrateur de la Commune délégué par le Conseil d'Etat, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Prestation de serment
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération administrative **DA 119-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 151'000.— TTC (dont CHF 5'795.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au réaménagement du carrefour entre la rue Antoine-Jolivet et la route des Jeunes en lien avec le concept d'accessibilité du secteur de l'Etoile
6. Délibération administrative **DA 130-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude de CHF 695'000.— TTC (dont CHF 26'711.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à des mandats d'étude parallèles (MEP) par la conception des espaces publics du quartier de l'Etoile
7. Délibération administrative **DA 131-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la vente des canalisations de chauffage à distance de CHF 3'076'276.— TTC, construites sous la route de Veyrier

8. Délibération administrative **DA 136-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'850'000.— TTC (dont CHF 135'700.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la rénovation énergétique et mise aux normes de la SWISS FOOTBALL LEAGUE (SFL) des éclairages du stade de la Fontenette, sis 51 route de Veyrier, parcelle N° 3507

Propositions des membres du Conseil municipal

9. Motions
10. Postulats
11. Résolutions
12. Pétition PE 014-2023 P : Opposition aux travaux de la piscine des Fontenettes
13. Questions

En écho à l'actualité tragique qui se déroule en Israël et en Palestine, M. Calame propose d'observer une minute de silence en mémoire des victimes, en solidarité avec celles et ceux dont la vie est en danger et en signe d'attachement du Conseil municipal au respect des droits humains.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

1. PRESTATION DE SERMENT

Prestation de serment de M. Etienne Zongo

Pour donner suite à la démission de Mme Elvia Cambier de sa fonction de conseillère municipale qui a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre dernier, le service des votations et élections a désigné pour son remplacement M. Etienne Zongo, ici présent, qui va pouvoir prêter serment pour entrer en fonction.

Le Président prie M. Etienne Zongo de se lever. Après la lecture du serment, il lui demandera de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

Le Président donne lecture du serment :

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."

M. Etienne Zongo lève la main droite et répond « Je le jure ».

Le Président prend acte de son serment et lui remet un bouquet de bienvenue.

Applaudissements

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 est approuvé par 22 oui, 0 non et 4 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Commission Toutes commissions réunies Parking Vibert

Vous vous en souvenez, à la suite de la dernière commission sur le parking Vibert, nous avons prévu d'en agender une autre, le 23 novembre, afin d'obtenir encore certains éléments sollicités par votre Conseil. Nous étions en particulier dans l'attente de réponses de la Fondation des parkings. Or, en relançant ladite fondation, nous avons appris que son conseil de fondation se réunissait début décembre. Nous n'aurons donc pas les réponses souhaitées avant décembre.

Dès lors, nous vous proposons de repousser cette séance au 19 décembre où nous espérons pouvoir vous apporter toutes les réponses attendues afin que vous ayez toutes les cartes en vos mains pour décider de la suite à donner à ce projet.

Motion CFF

Suite à la motion 032-2023 des Verts et des socialistes demandant de nous opposer aux modifications des horaires CFF et à la suppression de la liaison directe Genève-Neuchâtel, je vous informais le mois dernier de la réponse des CFF qui ne montrait pas une véritable volonté de changement.

Toutefois, nous avons appris par la presse que, face aux critiques, les CFF souhaitent finalement revoir leur projet d'horaire 2025 sur la ligne du pied du Jura. Des trains directs seraient ajoutés et les correspondances facilitées, particulièrement à Renens.

Si cette nouvelle est réjouissante, et démontre qu'une démarche conjointe entre les communes et les cantons porte ses fruits, tout n'est toutefois pas gagné, car les changements à Renens risquent d'être compliqués et il faudra voir concrètement ce qui sera proposé par les CFF.

Apéritif communal

Je souhaitais vous informer que le Conseil administratif a demandé à ses services de lui soumettre des propositions afin de reconsidérer les objectifs et le déroulement de l'apéritif communal à revisiter pour l'édition 2025.

Au vu de son importance, cette manifestation, dont le contenu s'est progressivement transformé et enrichi au cours des années, mérite que sa visée et son organisation fassent l'objet d'une réflexion puis d'une mise à jour afin de nous assurer qu'il rencontre bien son public.

La prochaine édition, qui aura lieu le vendredi 12 janvier 2024, se déroulera encore dans la formule actuelle (discours, distinctions, Mérite carougeois, apéritif). Pour 2025, nous vous ferons part des nouvelles dispositions lorsque le Conseil administratif les aura fixées.

Concerts d'automne

J'ai le plaisir de vous informer que, comme chaque année, afin d'adoucir les premiers frimas de l'automne, la Ville de Carouge a le plaisir de vous proposer trois magnifiques concerts de musique classique durant le mois de novembre.

Au programme de cette saison :

- Le 12 novembre, Alice Di Piazza, pianiste talentueuse qui s'est produite en Europe, en Russie, aux USA et en Chine, ouvrira les festivités en jouant notamment l'opus 122 de Johannes Brahms, la toute dernière œuvre de l'artiste allemand disparu en 1897, ainsi que les deux romances de Robert Schumann.
- Le 19 novembre, ce sera, comme chaque année, les lauréats et lauréates de la Bourse Marescotti - Ville de Carouge qui nous enchanteront. Cette année, le premier prix a été attribué à Leonardo Vasile, violoniste. Teresa Perfeito, flûtiste, a reçu le deuxième prix. Quatre prix d'encouragement ont été également octroyés à : Marthe Choquet, violoniste, Ekaterina Bonyuskina, pianiste, Nicolas Comi, pianiste et Tom Eichenberger, percussionniste. A noter que trois de ces prix d'encouragement sont pris en charge par le Festival Puplinge Classique, partenaire de la Bourse.
- Enfin, le 26 novembre, pour clore ce menu dominical et musical, les musiciens du Quatuor Byron prendront leurs quartiers au Temple. Les quatre musiciens et musiciennes se produisent régulièrement lors d'événements classiques

internationaux. A Carouge, l'ensemble proposera quatre pièces de Mozart, Beethoven, Schubert et Turina.

Communications de Mme Molinari :

Distinction cantonale du développement durable

Ce 18 septembre, la Ville de Carouge a reçu avec un immense plaisir la distinction cantonale du développement durable 2023 pour son programme Carouge Zéro Déchet, réalisé avec son partenaire Zero Waste Switzerland.

Cette distinction met à l'honneur des initiatives issues des milieux publics et parapublics ayant œuvré à une réalisation exemplaire dont l'impact est positif en termes de développement durable pour Genève et la région.

Il s'agit d'une belle reconnaissance pour les efforts accomplis avec de multiples acteurs ces cinq dernières années et qui ont porté leurs fruits.

Nous tenons à féliciter chaleureusement ces acteurs et notamment le secteur Agenda21 du service de l'urbanisme et le service de la voirie pour cet excellent travail.

Exposition sur l'alimentation durable pour les écoles

La Ville de Carouge a mandaté l'association J'Aime Ma Planète afin de proposer aux classes primaires carougeoises (de la 4P à la 8P) une exposition sur l'alimentation durable.

J'Aime Ma Planète est une association spécialisée dans l'éducation à la durabilité pour les écoles. Son exposition fait découvrir au jeune public le défi de nourrir les milliards d'êtres humains de façon saine et équilibrée tout en préservant les ressources et en respectant les limites de la planète. Composée de vingt-deux affiches, elle aborde des thèmes aussi variés que la saisonnalité, la transformation des aliments, les modes de production conventionnel et biologique, la question des choix alimentaires, le gaspillage et les déchets.

Les classes carougeoises intéressées sont invitées à s'inscrire pour une visite organisée. L'exposition se tiendra à la salle du Rondeau du 21 au 27 novembre, avec la possibilité de prolonger d'une semaine en cas de grand intérêt.

Promotion économique

En octobre, la promotion économique a organisé deux évènements.

Le premier était destiné aux futurs créateurs d'entreprise sur le thème "Je transforme mon idée en entreprise". Cette deuxième édition a réuni une quarantaine de personnes. Après l'évènement, les participants ont également eu la possibilité de s'inscrire à des sessions avec un coach pour approfondir de manière individuelle leur projet de création d'entreprise.

Aussi, nous sommes ravis de vous annoncer que le tout premier Café Impulsion, pour les commerçants et commerçantes et les artisanes et artisans uniquement, a eu lieu mardi 17 octobre et a réuni vingt-cinq personnes.

Le principe : une heure sur un thème donné avec un expert du domaine, suivi d'un moment d'échanges et de rencontres au tour d'un café-croissants.

Pour cette première rencontre, le thème a porté sur les bonnes pratiques de la communication digitale et les leviers possibles pour attirer et fidéliser les clients dans son commerce.

Cet évènement a permis d'explorer des pistes concrètes avec une experte du domaine et le témoignage d'une artisane carougeoise, Mme Gaëlle Mot, artiste peintre, que je remercie pour sa collaboration et qui a partagé sa propre expérience dans le domaine. La présentation a ensuite été suivie d'un moment de rencontres autour d'un café.

Par ailleurs, notre site internet ne disposait jusqu'ici d'aucune partie destinée aux entreprises. C'est maintenant chose faite. Le service des finances et de la promotion économique en collaboration avec le service informatique et le service de la communication a mis en place une nouvelle rubrique « Entreprendre » destinée aux commerces et aux entreprises.

Pour cette première mise en ligne, la rubrique « Entreprendre » dispose de 6 thématiques

- Je crée
- Je m'implante
- Je développe
- Evènements et réseautage
- Démarches et autorisations.
- Focus sur.... (avec trois sujets : le commerce et l'artisanat, le financement d'entreprise et le numérique / digital)

Je vous souhaite d'ores et déjà une bonne navigation sur cette nouvelle rubrique.

Opération « Chasse aux glaces » à Carouge

L'opération « Chasse aux glaces » dans les rues et commerces de Carouge, qui a été développée bien sûr avec le soutien de notre Ville, a été ouverte du 15 juin au 30 septembre et a été un franc succès pour la quatrième année consécutive.

La chasse aux glaces a pu compter sur 683 participants contre 464 en 2022.

L'accessibilité pour tous et toutes a été maintenue grâce à un tarif avantageux : CHF 10.- au lieu de CHF 18.-.

Les tarifs proposés ont permis aussi à des classes d'élèves et à des associations de pouvoir bénéficier de sorties ludiques et éducatives.

La communication et la promotion de cette action dans les différents médias ont également permis de bien faire connaître l'activité et d'apporter une visibilité supplémentaire à nos commerces.

Les retours sont très positifs.

Nous remercions notre partenaire Urban Events ainsi que les services en charge de la réalisation de cette opération, le service des affaires culturelles et de la communication ainsi que le service finances et promotion économique pour la coordination et le suivi du projet qui contribue au rayonnement de notre belle Ville et aux étoiles dans les yeux des enfants dans nos rues carougeoises, surtout quand ils mangent des glaces.

Forum citoyen quartier Grosselin

Je vous informe que la Ville de Carouge et l'Association Forum Grosselin organisent un grand Forum Citoyen le samedi 4 novembre à la salle des fêtes de Carouge, dès 9h00, dont le discours d'ouverture sera prononcé par notre administrateur.

Six ans après le lancement de la démarche participative pour le futur développement du quartier Grosselin, la population de Carouge mais aussi d'ailleurs est invitée à réfléchir à la mise en œuvre des propositions issues des chantiers participatifs organisés depuis 2017.

Cette journée sera l'occasion de définir collectivement les outils pour réaliser un quartier participatif et durable. L'enjeu est de taille pour la transformation de cette zone industrielle et artisanale en un véritable morceau de ville avec de très nombreux et nombreuses habitants et habitantes, activités et infrastructures, dont deux écoles.

Vous retrouverez sur CMnet l'invitation à l'évènement. Nous espérons vous y voir nombreuses et nombreux.

Voie verte d'agglomération (VVA)

En complément aux informations sur la VVA déjà transmises lors des différentes séances, permettez-moi de vous apporter des informations sur l'état d'avancement du chantier et du développement de ce projet d'importance pour la mobilité douce sur notre territoire communal.

Ce soir, j'ai le plaisir de vous informer de l'ouverture partielle du parc Noie-tes-Puces au public, dès lundi prochain. Ainsi, il sera possible à nouveau de rejoindre la promenade des Orpailleurs, la piscine de la Fontenette et le parc du « Bouldrome » depuis le passage inférieur situé sous le pont de la Fontenette.

Je profite également de cette communication pour vous confirmer dès le mardi 24 octobre 2023 le démarrage des travaux dans la section 3 dit « Fonderie » (tronçon situé entre l'arrière de la Clinique de Carouge et le parc Noie-tes-Puces).

Le nouvel aménagement comportera notamment un espace de détente arborisé et végétalisé, un éclairage plus respectueux du site et la désimperméabilisation de cette zone.

Pour rappel, pendant toute la durée du chantier, soit jusqu'à la fin des travaux en juin 2024, le chemin des Orpailleurs sera fermé aux piétons et piétonnes et aux cyclistes. Une déviation sera mise en place permettant de relier l'avenue Cardinal-Mermillod à la rue de la Fontenette en toute sécurité, *via* le Clos-de-la-Fonderie.

De plus amples informations, régulièrement mises à jour, sont disponibles sur le site de la Commune.

Communications de M. Reich :

Soutien à la Ville de la Chaux-de-Fonds

Comme vous le savez, la Chaux-de-Fonds et sa région ont été frappées par une tempête historique le 24 juillet dernier, qui a endommagé quelque 5'000 bâtiments et 1'600 hectares de forêt dans l'ensemble du canton de Neuchâtel. Dans ce contexte, la Ville de Carouge a été sollicitée pour participer à la reconstitution du patrimoine arboré des parcs de la capitale des montagnes neuchâteloises. J'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil administratif a décidé d'offrir la plantation et l'entretien de deux arbres. J'ajouterai que ce geste a été apprécié comme marque de solidarité intercommunale.

Accueil des familles migrantes aux Charmettes

Ma deuxième communication porte sur l'engagement de notre Ville concernant l'accueil des migrants et requérants d'asile sur notre territoire. En étroite collaboration avec l'Hospice général, le dortoir des Charmettes a réouvert avec l'accueil de deux familles avec enfants et une femme seule durant la semaine du 25 septembre. D'autres familles les rejoindront prochainement.

Des visites des bibliothèques de Carouge et Genève ainsi que la ludothèque de Carouge ont été organisées à la demande des résidentes et résidents des foyers. Les plus jeunes enfants ont déjà pu être scolarisés. J'ajoute que les cours de français connaissent toujours autant de succès.

Depuis le 15 août, une travailleuse sociale en intervention collective a été engagée à 50% avec comme mission l'accueil et l'intégration des personnes issues de la migration, résidant dans le dortoir des Charmettes, le lien avec les foyers Gavard et La Praille présents sur le territoire carougeois, ainsi que la continuation des cours de français gratuits pour les primo-arrivants et primo-arrivantes.

Aide d'urgence

Ma troisième communication concerne les aides d'urgence octroyées par votre Conseil. Vous avez, naturellement, toutes et tous été informés des différentes catastrophes qui se sont déroulées dans le monde ces derniers mois.

Je vous informe que deux projets de délibération vous seront ainsi présentés lors de votre séance du mois de novembre, l'une en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide aux victimes du séisme au Maroc, l'autre en faveur de l'EPER pour son aide d'urgence aux réfugiées et réfugiés du Haut-Karabakh. Vous pourrez ainsi manifester votre solidarité pour ces deux populations qui sont particulièrement éprouvées.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Changements dans les représentations des partis au sein de fondations

Le groupe PLR fait part des changements suivants soumis à validation du Conseil municipal :

- Au sein de la Fondation du Vieux-Carouge, M. Tobias Nolli sera remplacé par M. Loïc Antonioli.
- Au sein de la Fondation du Cinéma BIO, Mme Cécile Barro sera remplacée par M. François Epars.

Le groupe du Centre fait part du changement suivant soumis à validation du Conseil municipal :

- Au sein de la Fondation du Cinéma BIO, Mme Michèle Montorfano sera remplacée par M. Stéphane Barthassat.

Pour ces modifications, il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Aucune opposition n'étant formulée, le Président constate que ces changements sont validés.

Changements dans les commissions du Conseil municipal

Le groupe des Vert.e.s informe du changement suivant dans ses membres de commissions :

Une permutation aura lieu entre Mme Julide Turgut Bandelier qui sera désormais commissaire aux Naturalisations alors que M. Nicolas Kupferschmid quittera cette commission pour rejoindre celle de l'Urbanisme, Mobilité et Aménagement.

Le groupe des Socialistes annonce deux remplacements dans la commission de l'Intégration :

M. Dominique Von Burg est remplacé par Mme Camille Gobet et Mme Lauren Bouvier-Adler est remplacée par Mme Buket Karabil.

Pour ces modifications, il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Aucune opposition n'étant formulée, le Président constate que ces changements sont validés.

Traitement d'objets en TCR

Le Conseil administratif a sollicité la prise de position du bureau à propos de deux objets qui ont été renvoyés en TCR pour des problématiques pouvant s'inscrire dans les travaux de commissions ad hoc en sollicitant moins les conseillères et conseillers municipaux.

Il s'agit des motions 023 Dette communale et 034 Stations de recharge solaire qui pourraient être traitées dans les commissions Finances et Développement durable.

Le Bureau a estimé qu'il était pertinent de prévoir deux commissions spécifiques plutôt que des TCR pour ces deux objets. Les dates qui étaient déjà prévues restent inchangées.

Le Président constate que ces changements conviennent au Conseil municipal.

Courrier reçu - Désignation des responsables du bureau de vote

Dans sa demande usuelle de désigner les responsables du bureau de vote pour les quatre dimanches prévus en 2024 (le 3 mars, le 9 juin, le 22 septembre et le 24 novembre), le service des votations et élections a réitéré sa demande faite précédemment :

« Nous souhaitons vivement que les présidentes, présidents, vice-présidentes et vice-présidents s'engagent à fonctionner en 2024 lors de chaque opération électorale. En effet, nous constatons avec satisfaction qu'il est tout à fait convaincant de nommer les responsables de locaux de vote à l'année. »

La question a donc été soumise au bureau qui a décidé de conserver le système actuel de tournus en demandant à l'administration de proposer comme chaque année un calendrier.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 119-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 151'000.— TTC (DONT CHF 5'795.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS

EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE AU REAMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RUE ANTOINE-JOLIVET ET LA ROUTE DES JEUNES EN LIEN AVEC LE CONCEPT D'ACCESSIBILITE DU SECTEUR DE L'ETOILE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2023 et renvoyé en commission PAV.

Celle-ci s'est réunie le 3 octobre 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Barro s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Barro répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Kupferschmid relève que les aménagements du carrefour Antoine-Jolivet / route des Jeunes permettront une meilleure circulation des bus, une meilleure sécurité pour les cyclistes, ainsi qu'un accès aux véhicules de chantier pendant les travaux du tunnel de l'avenue de la Praille. Ce projet permettra également de mieux intégrer la route des Jeunes au futur quartier Grosselin, avec une haie d'arbres qui sera aménagée sur la haie centrale. Comme uniquement une partie des aménagements se trouve sur le territoire de la commune, la ville de Carouge ne prendra en charge que 27 % du coût de crédit d'étude. A terme, la ville de Carouge devra financer seulement 10 % du coût des travaux. Pour ces différentes raisons, les Vertes et les Verts soutiennent l'acceptation de ce crédit d'étude.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 130-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 695'000.— TTC (DONT CHF 26'711.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES (MEP) PAR LA CONCEPTION DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DE L'ETOILE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2023 et renvoyé en commission PAV.

Celle-ci s'est réunie le 3 octobre 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Barro s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Barro répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 6 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Molinari tenait à prendre la parole en préambule à la discussion afin d'apporter quelques précisions, comme elle s'y était engagée lors de la dernière séance lorsque cela s'avèrerait nécessaire, et rappeler certains éléments qui ont été évoqués en commission et qui peut-être, au vu de la complexité de la matière, n'étaient pas suffisamment clairs. Concernant le collège d'experts, la norme SIA prévoit que le collège d'experts d'un mandat d'étude parallèle (MEP) doit être composé par une majorité de membres professionnels, dont la moitié au moins doivent être indépendants de la maîtrise d'ouvrage. Dans le présent MEP, la composition est la suivante : 17 membres, dont 11 professionnels et 9 membres indépendants de la maîtrise d'ouvrage. La SIA a été consultée pour la définition du panel d'experts. Mme Molinari rappelle ensuite que la commission avait souhaité fixer dans le cahier des charges lui-même un prix moyen. Comme elle s'y était engagée, ce travail a été effectué, en collaboration avec les autorités cantonales, notamment la direction PAV, qui cofinancent ce mandat d'étude parallèle. Un montant calculé sur la base de ce qui se pratique généralement dans ce type de contextes – en croisant le coût effectif des différentes réalisations récentes d'espaces publics – sera intégré dans le cahier des charges, à un prix moyen de CHF 600.- le m2. Mme Molinari rappelle ensuite que la remise à ciel ouvert de la Drize est entièrement prise en charge par le Canton. Elle mentionne également que le crédit d'investissement comprend la construction de la première étape des aménagements entre le secteur Etoile et Boissonnas et les études d'ensemble pour les prochaines étapes qui, pour le Canton, s'élèveront à CHF 50 millions. A noter en outre des subventions en villes de Genève et de Carouge pour la réalisation des passerelles (le projet prévoit en effet des passerelles, notamment en relation au secteur Pictet, dont le PLQ est actuellement en cours de réalisation), pour un montant de CHF 10 millions. Puis Mme Molinari souligne l'importance de ce MEP pour la Commune et pour l'avenir de ce quartier, car il permettra de développer une vision paysagère et d'aménagement de l'espace public, que l'on sait très importante dans un quartier qui sera appelé à une densification considérable. Sachant que le projet se déroulera sur les cinq, dix, quinze, voire vingt prochaines années, il est primordial d'avoir une vision d'ensemble de l'espace urbain que la Commune souhaite obtenir, s'agissant en plus d'un secteur central non seulement de Carouge mais de l'agglomération. Le MEP permettra d'avoir une vision d'ensemble des aménagements souhaités, mais aussi de l'analyse des circulations – mobilité douce, logistique en sous-sol à travers le tunnel dont la concession a été votée par le Conseil municipal au mois de juin et qui permettra de piétonner la place centrale. Enfin, Mme Molinari mentionne que le MEP permettra d'aller jusqu'à l'étape d'avant-projet pour le secteur Etoile et le secteur de l'avenue de la Praille, ce qui évitera de devoir saucissonner les études futures et, par conséquent, des coûts plus élevés qu'un tel saucissonnage entraînerait.

M. Ducellier remercie Mme Molinari pour ces précisions. Il rappelle qu'un certain nombre de commissaires se sont abstenus lors du vote. Les interrogations portaient notamment sur la temporalité et le modèle de concours. Bien que l'intégralité des commissaires aient admis la nécessité d'un *input* communal dans une démarche de cette envergure, ils étaient relativement nombreux à s'interroger sur le modèle du MEP SIA 143 en étude de projet pour des aménagements dont la réalisation s'échelonne sur dix à quinze ans. Le modèle et les indemnités associées paraissent disproportionnés par rapport aux réflexions actuelles. Le groupe PLR souhaite renvoyer cette proposition en commission afin de pouvoir en débattre à nouveau de manière constructive et d'étudier éventuellement d'autres types de concours pour lesquels l'implication financière de la Commune en phase d'étude serait moindre. En effet, un investissement d'environ CHF 700'000.- pour un concours paraît disproportionné, notamment au vu des enjeux financiers à venir – pour

rappel, la Commune devra investir presque un demi-milliard de francs en moins de dix ans, avec une capacité d'endettement qui n'est même pas le tiers de ce montant. En conclusion, le groupe PLR considère qu'il est nécessaire de prendre encore un peu de temps pour analyser la méthodologie la plus pragmatique pour cet aménagement.

M. Kupferschmid mentionne que le groupe des Verts pense au contraire que le MEP est particulièrement adéquat par rapport aux défis que pose l'aménagement de la place de l'Etoile – que ce soit en matière de cohérence de l'ensemble, de convivialité ou d'adaptation au dérèglement climatique. Il rappelle que, dans un MEP, différentes équipes travaillent en parallèle mais sont accompagnées par des spécialistes, avec également un dialogue permanent entre les équipes qui enrichit le travail. Il ne s'agit pas d'un concours où les bureaux travaillent de manière étanche et rendent un projet qui peut s'éloigner considérablement des besoins de la communauté. Les équipes sont véritablement suivies par des spécialistes, qui, le cas échéant, les réorienteront dans la bonne direction. Une étape intermédiaire permet de sélectionner les meilleures équipes. M. Kupferschmid relève ensuite que, parmi les spécialistes, l'on trouvera notamment des paysagistes, des urbanistes, des architectes et des sociologues. Par rapport aux défis posés, le MEP est particulièrement pertinent. Les investisseurs vont investir des dizaines de millions de francs dans ces aménagements publics, et Carouge veut de bons aménagements publics. Pour rappel également, 50% du coût du MEP sera assumé par l'Etat. À terme, les aménagements publics ne seront pris en charge qu'à hauteur d'environ 10% par la ville de Carouge, parce que celle-ci recevra des subventions et que les privés prendront en charge une partie des travaux. M. Kupferschmid rebondit ensuite sur le propos de M. Ducellier concernant les perspectives d'investissements de la Ville. Il rappelle que, là aussi, Carouge sera aidée, notamment par l'Etat de Genève. Des négociations devront avoir lieu, mais il ne faut pas s'imaginer que Carouge devra supporter seule ces centaines de millions de francs d'investissements. Il y aura peut-être aussi des choix à faire. Pour ces différentes raisons, les Verts et les Verts soutiennent l'acceptation de ce crédit d'étude sur le siège, sans renvoi en commission.

M. Meyer indique que le groupe socialiste partage l'avis des Verts et des Verts. Cette proposition d'étude est en adéquation avec la complexité du projet. Il s'agit en effet d'un projet extrêmement complexe. Les bâtiments aux alentours hébergeront cinq mille employés et plusieurs milliers d'habitants. Cette population mixte aura des besoins très différents. De plus se pose la question de la Drize qui passera dans le quartier : il convient de s'interroger sur la manière dont elle peut servir à ce quartier, en tant que partie importante du domaine public – pour se promener, prendre son repas de midi à l'emporter, etc. Cet élément est inhabituel dans ce genre de projets. Il faut aussi tenir compte du fait que, de l'autre côté de la route des Jeunes, se trouve un grand complexe de bâtiments, essentiellement des bureaux, où l'espace public n'a pas été suffisamment étudié. L'on trouve aussi à l'arrière un quartier d'habitations. Les employés et les habitants de ces deux quartiers utiliseront certainement l'espace public du côté de Carouge dont l'aménagement sera planifié grâce à cette étude. Cette complexité justifie le fait que la Commune ait accès à la « matière grise » d'autres pays qui ont réalisé de tels projets, en plus de ce qui s'est fait en Suisse, afin d'obtenir une bonne solution. Il faut aussi se rendre compte que plusieurs générations vivront avec la future place de l'Etoile. La qualité – ou le manque de qualité – de cet espace public, pour lequel des décisions sont prises maintenant déjà, sera un élément important pour les prochaines quarante ou cinquante années. Enfin, M. Meyer ne peut pas accepter la proposition de M. Ducellier, qui veut mettre en rapport le montant du crédit d'étude uniquement avec l'investissement nécessaire à la création de cet espace public. Il faut au contraire le mettre en rapport au coût de l'ensemble de l'aménagement du quartier et de tous les immeubles qui sont construits. Le rapport entre l'investissement et le coût d'étude doit tenir compte de la situation spécifique qui se présente ici. En conclusion, le parti socialiste soutient la méthode qui a été choisie pour réaliser l'étude.

M. Baertschi demande si les CHF 600.- par m² évoqués par Mme Molinari comprennent les infrastructures ou se limitent à l'aménagement hors-sol. Ou peut-être s'agit-il d'une moyenne ?

Mme Molinari explique que le montant évoqué est une moyenne, qui concerne l'aménagement de la place, y compris les réseaux pour lesquels, du reste, la Ville bénéficiera de subventions importantes. Comme mentionné en introduction lors du dernier Conseil municipal, la Commune bénéficiera en effet de subventions fédérales, qui seront calculées sur la base du coût effectif des travaux. Mme Molinari évoque en outre des subventions relatives à la pose de canalisations et au réseau d'assainissement. Tout cela viendra en déduction du coût total. Aujourd'hui, le coût est estimé entre CHF 40 millions et CHF 50 millions, dont une petite partie seulement, de l'ordre de 10 % à 15 %, sera *in fine* prise en charge par la Ville. Mme Molinari l'avait déjà expliqué en commission. C'est le même principe que pour le premier PLQ que le Conseil municipal a voté, celui qui concerne la banque Pictet. La Commune bénéficiera donc de contributions extérieures très importantes pour l'aménagement de l'espace public. Mme Molinari ajoute que les aménagements doivent être de qualité, d'autant plus qu'il s'agira d'un endroit-phare pour un nombre considérable d'habitants et de travailleurs.

M. Baertschi relève qu'il existe plusieurs problèmes, ce qui n'est pas une raison pour ne pas aller de l'avant. Il cite le problème du tunnel qui sera pris en charge essentiellement par les privés et sur lequel la Commune interviendra peu – c'était un point qui méritait d'être éclairci. Il mentionne également la capacité d'endettement de la Commune. Ce problème n'est pas propre à Carouge, comme le montre par exemple la situation aux Cherpines. Pour le PAV, beaucoup de promesses sont faites aux communes, mais il est normal de tirer l'alarme.

Mme Molinari souligne qu'en effet, la question des investissements au sens large de la Commune est fondamentale. Le Conseil municipal et le Conseil administratif ont eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, et ils en reparleront lors du vote du prochain budget. Pour ce qui est du présent projet, il s'agit d'un investissement qui valorisera l'espace public. Il convient aussi de rappeler que les personnes qui s'installeront dans ce secteur paieront des impôts. Mme Molinari répète que la valorisation de cet espace sera très largement prise en charge par le secteur privé et les différentes subventions. Pour ce qui est du tunnel, il n'y aura pas de coûts spécifiques pour la Ville, hormis des frais relatifs à l'entretien en surface. C'est une opération gagnant-gagnant. Ces espaces pourront devenir un lieu de vie important, qui sera résilient par rapport à la chaleur, et qui favorisera les rencontres et le partage. Tous ces éléments seront analysés dans le MEP. Mme Molinari souligne ensuite que le coût se situe dans les normes de la SIA. Investir aujourd'hui pour une vision cohérente de l'ensemble du secteur permettra, à terme, de faire des économies. En effet, saucissonner la démarche entraînerait plus de coûts et risquerait de faire perdre de vue la cohérence générale des aménagements de l'espace public dans ce secteur.

M. Ducellier ne comprend pas cette énième tentative de passage en force. Le groupe PLR n'a pas remis en cause le projet, il demande seulement que différents modèles d'études soient présentés. Le mandat d'étude parallèle nécessitant un certain niveau de détail, le travail des mandataires amenés à concourir sera important. Mais surtout, il s'agit d'un projet dont la réalisation s'étalera sur une quinzaine d'années. Comment définir un niveau d'altimétrie proche en pied de façade d'un bâtiment pour lequel il n'y a pas encore de plan localisé de quartier ? Le niveau de détail qui sera demandé ne paraît pas cohérent avec les enjeux actuels. Le groupe PLR ne demande pas de repousser cet objet aux calendes grecques, mais simplement de présenter les différentes modalités de concours qui pourraient être possibles. M. Ducellier imagine que, pour un projet qui s'étalera sur quinze

ans, il devrait être possible de prendre encore une heure en commission PAV pour discuter de ces aspects.

M. Etienne s'essaiera à son tour à une petite explication, après M. Ducellier. Pour avoir participé professionnellement aussi bien à un concours d'idées qu'à un mandat d'étude parallèle, il peut dire que la démarche qui a été choisie par le Conseil administratif est la bonne. Tout le monde peut s'inscrire à un concours d'idées. Beaucoup d'énergie est déployée, mais finalement seules peut-être trois équipes recevront une indemnité pour financer leurs heures de travail. Toutes les autres auront travaillé à compte d'auteur. Il faut aussi prendre en compte le contexte économique difficile dans lequel fonctionnent les bureaux. Le mandat d'étude parallèle est particulièrement bien choisi, car il reconnaît le travail des équipes qui sont choisies et qui élaboreront des propositions d'aménagement sur la base d'un cahier des charges, avec des objectifs qui sont décrits et un accompagnement. S'il y a quatre bureaux, quatre projets seront développés dans le détail. Si M. Ducellier relève que tous les PLQ ne sont pas encore connus, M. Etienne souligne, lui, que certains éléments de l'espace public sont tout de même donnés – le PAV a malgré tout quelques années. Ces éléments peuvent être fournis aux mandataires. En conclusion, le mandat d'étude parallèle est particulièrement bien choisi parce qu'il permet à la Commune de faire travailler des bureaux et de les payer pour leur travail, sachant que, dans le contexte économique actuel et particulièrement depuis le Covid, de nombreux bureaux d'architecture ont du mal à payer leurs employés. M. Etienne plaide pour le mandat d'étude parallèle, parce que les choses sont ainsi claires dès le départ.

M. Prod'hom signale que l'Etat a publié un excellent ouvrage, intitulé « Faire ensemble l'espace public », qui montre l'importance de penser l'espace public avant les bâtiments. Les espaces publics doivent être des espaces où l'on peut vivre, ce qui participe à la ville des courtes distances. Le mandat d'étude parallèle permet à l'autorité adjudicatrice de solliciter quelques équipes choisies et d'avoir des interactions au cours d'ateliers, ce qui offre la possibilité de guider les projets vers des solutions. Si une équipe entrevoit quelque chose qui n'a pas été identifié, sa réflexion peut nourrir celles des autres équipes. C'est une démarche itérative, qui doit être mise en avant pour ce type de projets. Personnellement, M. Prod'hom pense qu'un concours international, qui risque d'aboutir à un résultat qui n'est pas celui que la Commune souhaiterait ou qu'elle devrait appliquer sans pouvoir changer une virgule, ne serait pas adapté ici. Il relève ensuite qu'il s'agit d'un projet d'envergure, qui a effectivement un coût. Il imagine que le Conseil administratif limitera les frais dans la mesure du possible. Pour toutes ces raisons, M. Prod'hom soutient ce projet.

M. Kupferschmid souhaite fortement modérer l'affirmation selon laquelle la Commune a le temps, sachant que des acteurs, comme la banque Pictet, vont rapidement arriver à la phase des aménagements extérieurs et, de plus, participeront financièrement à ces aménagements. Ils devront savoir comment ceux-ci doivent être réalisés. L'horizon-temps n'est donc pas de dix ou quinze ans.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi en commission.

Le renvoi en commission est refusé par 16 non, 9 oui et 3 abstentions.

Le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 18 oui, 8 non et 2 abstentions.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 131-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA VENTE DES CANALISATIONS DE

CHAUFFAGE A DISTANCE DE CHF 3'076'276.— TTC, CONSTRUITES SOUS LA ROUTE DE VEYRIER

Mme Molinari introduit le sujet. La délibération administrative présentée ce soir porte sur la vente des canalisations de chauffage à distance (CAD), construites sous la route de Veyrier entre 2018 et 2020. Elle fait suite à la délibération n° 007-2015, adoptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2016, relative au réaménagement de la route de Veyrier depuis le pont du Val d'Arve jusqu'au carrefour de la Fontenette et à la délibération n° 092-2017, adoptée par le Conseil municipal le 14 septembre 2017, relative à la construction de l'antenne du réseau de chauffage à distance sous la route de Veyrier.

Il s'agit donc de vendre aux Services industriels de Genève (SIG) ce réseau de CAD qui a été piloté et préfinancé par la ville de Carouge, comme agréé à l'époque avec les SIG. En effet, la vente des conduites de chauffage à distance aux SIG était planifiée avant le démarrage des travaux. La vente fera, bien entendu, l'objet d'un contrat entre la ville de Carouge et les SIG. Le montant de la vente est de CHF 3'076'276.- TTC. Il a été défini sur la base des coûts effectifs, selon la clé de répartition du coût des travaux entre les différents maîtres d'ouvrage (dont les SIG), le prorata des étapes de chantier concernées par la construction du CAD et les factures finales des mandataires et entreprises et il inclut un pourcentage des activations des prestations effectuées par le personnel communal.

A noter que sur les CHF 3 millions de travaux effectués, CHF 830'937.- ont d'ores et déjà été amortis dans les comptes de la ville de Carouge conformément à la délibération votée. Au vu des amortissements effectués, cela engendre un gain comptable de CHF 830'967.- (valeur au bilan CHF 2'245'309). Pour résumer, la facture aux SIG est, comme convenu, de CHF 3'076'276.-. De ce montant sont déduits CHF 830'967.- qui ont été amortis puisque les travaux ont été réalisés jusqu'en 2020 et que les amortissements ont commencé à être décomptés dès la mise en service de la route, comme le veut la loi.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 136-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 2'850'000.— TTC (DONT CHF 135'700.- D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE AUX NORMES DE LA SWISS FOOTBALL LEAGUE (SFL) DES ECLAIRAGES DU STADE DE LA FONTENETTE, SIS 51 ROUTE DE VEYRIER, PARCELLE N° 3507

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération fait suite au crédit d'étude 092-2022 que le Conseil municipal a voté sur le même objet, c'est-à-dire la rénovation des éclairages de la Fontenette, qui vise essentiellement deux buts : en premier lieu réduire la consommation énergétique et se conformer aux normes énergétiques, et, en deuxième lieu, répondre aux normes de la Swiss Football League.

Il faut en effet savoir que ces installations sont anciennes et fortement gourmandes en consommation énergétique, le stade étant du reste sans surprise un grand consommateur. Il est donc indispensable de faire quelque chose pour diminuer rapidement cette consommation. Ce nouveau système d'éclairage plus performant, par des systèmes de gestion et de sources à basse consommation, et par l'adaptation du

niveau d'éclairage aux besoins effectifs (ce qui n'est pas possible actuellement), permettra d'effectuer une économie d'énergie électrique de l'ordre de 50% par rapport à l'installation actuelle. Cette réalisation permettra également une diminution de la pollution lumineuse, ce qui sera appréciable pour la faune et la population qui se plaint régulièrement des fortes lumières du stade.

Concernant la Swiss Football League, les normes requièrent un niveau d'éclairage supérieur pour recevoir des rencontres des ligues supérieures du championnat. Dès lors, si le club, qui brille ces derniers temps, devait monter d'une ligue, il ne pourrait plus jouer de match à la Fontenette. Une délibération votée permettrait toutefois d'obtenir une dérogation. Dans le cas contraire, ce serait particulièrement dommage au vu du déploiement des activités d'Etoile Carouge porté par son nouveau comité, qui vise un large développement populaire de la pratique du football, avec l'intégration croissante d'équipes juniors et féminines.

A noter encore que le système permettra une évolution des normes d'éclairage à la baisse ou à la hausse, qui sont actuellement en cours au sein de la Swiss Football League. Mme Lammar précise que cette délibération, après celle relative à la création de terrains en gazon synthétique, est une suite, mais pas une fin des travaux qui devront être entrepris pour le stade. À ce titre, le Conseil administratif présentera au Conseil municipal, vraisemblablement au début de l'année prochaine, un crédit d'étude de faisabilité pour la mise aux normes du stade, c'est-à-dire du bâtiment.

En conclusion, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération qui permettra de réduire la consommation énergétique du stade et de répondre aux normes de la Swiss Football League.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Sports et loisirs.

M. Von Burg propose la discussion immédiate, puisque le sujet a été abordé plus d'une fois en commission et même en plénière. M. Von Burg ne voit pas bien ce qu'une séance de commission supplémentaire amènera. S'économiser une séance, c'est autant de pris sur l'ennemi.

La discussion immédiate est acceptée par 25 oui, 1 non et 2 abstentions.

Par conséquent, le Président ouvre la discussion.

Puisqu'un projet de rénovation du bâtiment est en train d'être étudié, M. L. Antonioli souhaite s'assurer qu'il ne sera pas nécessaire de refaire l'éclairage dans les années à venir, quand cette rénovation sera entreprise. Une clarification sur ce point permettra au groupe PLR d'être plus serein.

Mme Lammar explique que cette première étape vise à réduire d'ores et déjà la consommation électrique du stade. L'étape suivante consistera en une étude de faisabilité sur la rénovation du bâtiment. Le but est effectivement que ces deux étapes soient compatibles et qu'il ne soit pas nécessaire de refaire ensuite l'éclairage.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

9. MOTIONS

Il n'y en a pas.

10. POSTULATS

Il n'y en a pas.

11. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

12. PETITION PE 014-2023 P : OPPOSITION AUX TRAVAUX DE LA PISCINE DES FONTENETTES

Cette pétition, munie de 28 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 5 octobre 2023 et adressée au Conseil municipal. Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Concerne : opposition aux travaux de la piscine des Fontenettes

Madame, Monsieur,

Au vu des coûts des travaux pour la nouvelle piscine des Fontenettes et du fonctionnement annuel, nous déposons une pétition en opposition à ces futurs travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le verso comporte la précision suivante :

Pétition contre le projet de piscine de la Fontenette

Non au budget de CHF 73 millions, non au budget de CHF 3 millions annuels pour le fonctionnement et augmentation des impôts.

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement sans traitement

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions pour réponse. Le Président précise qu'une commission Pétition est d'ores et déjà prévue le 9 novembre prochain.

Le renvoi en commission des Pétitions est accepté par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Turgut Bandelier signale que, sauf erreur, une autre commission est déjà agendée le 9 novembre prochain. Dans ce cas, certains commissaires ne pourront pas assister à la séance.

Mme Lammar précise que la commission Domaine public, consacrée au bassin du mail des Promenades, se réunira à cette date, à 18h30. En revanche, la commission sur les aménagements du cimetière a été repoussée, libérant une plage à 20h00 pour la commission des Pétitions.

13. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite QE 039-2023 de M. Kupferschmid relative à l'information aux Carougeoises et Carougeois concernant la rénovation du parking Vibert

Pour rappel, M. Kupferschmid demandait s'il serait possible de communiquer aux Carougeoises et Carougeois les informations suivantes, par écrit ainsi que par le biais de séances publiques :

- En quoi consiste le projet ?
- Quelles seront les durées et les nuisances ?
- Quel sera le montant de l'investissement ?
- Quel sera l'impact sur la capacité future d'investissement de la Commune ?
- La location des places permettra-t-elle de couvrir l'ensemble des coûts liés au parking ? Si non, quels seront les coûts annuels y relatif ?

La réponse est la suivante.

Cher Monsieur,

Suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2023, vous trouverez ci-après les éléments de réponse suivants :

Selon l'article 10 alinéa 5 et 6 de la Loi sur l'administration des communes, *sauf disposition contraire, les séances des commissions ne sont pas publiques et les procès-verbaux des séances de commissions ne sont pas publics.*

Les articles 88 et 89 du règlement de votre Conseil municipal dispose des mêmes principes.

Ainsi, la réponse que nous pouvons vous fournir aujourd'hui ne sera que limitée aux éléments qui sont de nature publique et ceux vous informant des étapes de ce projet.

Pour le surplus, et les réponses aux questions précises que vous posez, nous vous invitons à vous référer aux nombreux procès-verbaux et présentations des commissions, non publics, mais auxquels, en tant que conseiller municipal, vous avez accès sur CMnet.

Quant aux séances publiques, ces dernières pourraient être organisées une fois que votre Conseil se sera prononcé sur la suite qu'il compte donner à ce projet et qu'une délibération sera votée.

Pour rappel, le projet de la rénovation du parking Vibert n'est pas nouveau.

Votre Conseil a en effet été saisi d'une délibération en 2014 visant à lancer deux appels d'offres d'honoraires d'études et de réalisation afin d'agrandir le parking Vibert, à le relier

à celui de Sardaigne et à aménager le secteur. Une deuxième délibération en 2017 visant à étudier ce projet vous a été soumise.

Ce projet était motivé par le fait que la dalle du parking Vibert est vétuste. Les camions, à l'exception des bus, ne peuvent du reste depuis déjà plusieurs années plus emprunter l'avenue Vibert.

La réflexion entamée depuis plusieurs années visait à profiter de la réfection de la dalle pour agrandir le parking Vibert d'un étage et le relier au parking de Sardaigne. Parallèlement au parking, l'étude visait le réaménagement du secteur dont la place de Sardaigne.

Au vu de l'ampleur extrêmement conséquente des travaux, tant en termes de coûts, qu'en termes d'ampleur de chantier qu'encore en termes de durée du chantier, le Conseil administratif a demandé aux mandataires d'étudier différentes variantes.

Ces différentes variantes ont été présentées en commission en janvier 2021, à la suite de laquelle votre Conseil a demandé des compléments.

Après de nombreuses discussions, et plusieurs commissions, votre Conseil a souhaité que l'on étudie encore différents éléments.

Un crédit complémentaire a dès lors été demandé et votre Conseil a voté la délibération 46a-2021 amendée avec la précision : « *que le crédit d'étude complémentaire à la DA 068-2017 soit utilisé en vue de l'obtention de l'autorisation de construire, selon la variante de base, avec deux sous-sols et les aménagements extérieurs* »

A la suite de cette délibération, un retour a été fait en commission. Un préavis a été voté à certaines conditions que le Conseil administratif devait étudier. Des réponses ont été fournies en septembre en toutes commissions réunies, mais certaines doivent encore être complétées, raison de la fixation d'une nouvelle commission prévue en décembre (cf. communication du Conseil administratif de ce jour).

Une fois que votre Conseil aura tous les éléments en main, il pourra décider de la suite à donner à ce projet, sachant qu'à priori l'étape prochaine au niveau de la procédure, est de revenir auprès de votre Conseil avec un crédit de construction.

En espérant avoir répondu à votre question, nous vous prions de croire, cher Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Mützenberg concernant les bornes de recharge pour voitures électriques à Carouge

La Confédération met en ligne le jeu de données « stations pour voitures électriques » en opendata sur [son site swisstopo](#). Ce sont ces données qui sont le plus fiables.

Une version plus ergonomique permettant de visualiser directement, non seulement la disponibilité, mais aussi la puissance de charge et l'opérateur (Move ou non Move) est visible sur [le site de SIG](#) ou l'app SIG Mobilité, très utile pour localiser les points de charge publics les plus proches de chez soi.

Pour répondre aux demandes régulières d'information de la population, la ville de Carouge va mettre en ligne ces liens sur son site internet.

Afin de ne pas encombrer le domaine public et concentrer les services en ouvrage, la Ville de Carouge n'installe pas de bornes sur le domaine public. Par contre, elle a installé des

bornes dans les parkings communaux qui relèvent du domaine privé communal. En voici un récapitulatif pour mémoire :

- Parking du centre communal (sous le théâtre) : 18 points de recharge pour voitures (3 niveaux x 3 bornes x 2 points de charge) et 3 points de recharge pour les vélos-cargos en service depuis fin 2022. À noter que depuis le 1^{er} octobre 2023, la charge est payante.
- Octroi : 18 points de recharge pour voitures (3 niveaux x 3 bornes x 2 points de charge) et 2 bornes motos. Le paiement de l'électricité et du stationnement par l'utilisateur à l'Octroi sera lancé à la fin des travaux dans le parking, soit à l'été 2024.
- Val d'Arve : 6 points de recharge pour voitures (1 niveau équipé) depuis 2019. Les bornes sont en fonction et actuellement le coût de recharge est gratuit. En effet, le paiement de l'électricité et du stationnement par l'utilisateur de ce parking est dépendant d'un complément de fourniture de matériel de communication qui doit être devisé et commandé par la Fondation des parkings et devrait être effectif pour la fin de l'année 2023.

Le site de la Fondation des parkings, qui gère les parkings communaux de la ville de Carouge, offre de plus amples informations : <https://www.geneve-parking.ch/fr/ou-stationner/parkings-avec-bornes-de-recharge-electrique>

Réponse écrite de M. Reich à la question écrite QE 038-2023 de M. Lauret relative à la motion 029-2023 « Le rôle des aînés dans le soutien scolaire »

M. Lauret rappelait que cette motion avait été renvoyée au Conseil administratif lors du Conseil municipal du 16 février 2023. Il souhaitait savoir où en étaient la réflexion et l'avancement de cette motion.

La réponse est la suivante.

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif a examiné avec beaucoup d'attention l'invite que vous lui avez adressée concernant le sujet en titre. Il a demandé à ses services de s'entretenir avec différents partenaires, parmi lesquels les directions des écoles situées sur le territoire de la commune ainsi que les responsables du parascolaire.

Si la question du soutien scolaire est tout à fait pertinente, la manière de pouvoir répondre aux besoins des parents et des enfants est complexe dans une ville de la grandeur de Carouge, ceci pour plusieurs raisons.

Le DIP n'autorise pas la présence d'adultes hors personnel scolaire dans les écoles pendant les temps scolaires et cette interdiction doit également être comprise dans les temps parascolaires, pour des raisons évidentes de clarté des missions et de sécurité.

Le fait de permettre à des jeunes enfants, sans encadrement, de se déplacer dans la commune pour rejoindre d'autres lieux semble poser plus de questions qui nous semblent insolubles qu'apporter des réponses à la préoccupation légitime exprimée par la motion. C'est la question de la responsabilité sur des enfants mineurs qui se pose ici fondamentalement, dans une société urbanisée dans laquelle le contrôle collectif des adultes sur les enfants n'est plus reconnu légalement. Qui porterait la responsabilité d'un éventuel accident pendant ces déplacements ? Qui s'enquiert de la présence ou de l'absence d'un enfant ? La Commune ne pourrait pas aujourd'hui assumer de telles

responsabilités envers les parents sans la mise en place d'un dispositif supplémentaire venant doubler le parascolaire, ce qui ne fait évidemment pas sens. Il en va de même de la question de la qualité du soutien scolaire, de l'encadrement des bénévoles et de l'organisation générale des présences tant des bénévoles que des enfants.

Aujourd'hui, force est de constater que de nombreux parents sont particulièrement attentifs aux risques que pourraient encourir leurs enfants en présence d'adultes malveillants tout en faisant porter sur les différents dispositifs d'encadrement des attentes exigeantes de qualité d'encadrement.

Si dans de petites collectivités dans lesquelles tout le monde se connaît, où les trajets sont très limités un tel projet nous paraîtrait avoir du sens, dans une commune aussi grande que Carouge, tous les problèmes évoqués plus haut ne nous permettent pas de répondre positivement à l'invite de cette motion.

En espérant que vous comprendrez les raisons motivant cette conclusion, nous vous adressons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos respectueuses salutations.

Réponse écrite de M. Reich à la question écrite QE 040-2023 de M. Kupferschmid intitulée « Action de la police municipale contre la conduite et les véhicules bruyants »

En préambule, M. Reich rappelle la question.

38,9% des Genevois subissent des nuisances sonores (ce chiffre étant pour le canton entier, il est probablement nettement plus élevé en milieu urbain et à Carouge) ; que plus de 50% du bruit est imputable aux automobiles et aux motos ; que les nuisances dues aux motos ont été multipliées par 8 entre 2016 et 2019 ; que le comportement de certains conducteurs de véhicules motorisés engendre des nuisances sonores inadmissibles pour les riverains ; que certains véhicules sont modifiés et produisent plus de bruit que les normes ne l'autorisent,

Serait-il possible que la police municipale, sur une base régulière, sanctionne et dénonce aux autorités les conducteurs qui

- utilisent un véhicule automobile ou une moto équipée d'un système d'échappement défectueux, bruyant ou non conforme ?
- font chauffer ou tourner inutilement le moteur d'un véhicule à l'arrêt ?
- causent du bruit pouvant être évité en faisant tourner à vide le moteur à un régime élevé ou en circulant à un régime élevé en petite vitesse ?
- causent du bruit pouvant être évité en accélérant trop rapidement, notamment au démarrage ?
- causent du bruit pouvant être évité en décélérant de manière à faire pétarader leur véhicule ?

Des moyens financiers seront-ils prévus dans le budget 2024 pour lutter contre la conduite et les véhicules bruyants ?

La réponse est la suivante.

Cher Monsieur,

Suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2023, vous trouverez ci-après les éléments de réponse.

La Police municipale intervient pour des problématiques en lien avec le bruit routier, que ce soit à l'occasion de contrôles de circulation, en cas de réquisitions (appels/doléances) de la population ou sur initiative en cas de constats d'infraction(s). En effet, l'article 9 du règlement sur les agents de la police municipale (RAPM) F 1 07.01 prévoit qu'ils sont habilités à traiter les délits et contraventions à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR). La Police municipale a donc toute la latitude pour sanctionner et dénoncer auprès des autorités compétentes les comportements inadéquats qui génèrent du bruit routier, tels que ceux que vous avez énumérés.

Il est à préciser qu'à partir du moment où la Police municipale constate que l'ouverture d'un pot d'échappement a été modifiée, que celui-ci n'est pas homologué ou que son état de défectuosité génère un bruit excessif, le détenteur du véhicule se voit déclarer en contravention et délivrer une fiche technique pour la remise en état de son véhicule. Un délai de 6 jours au maximum lui est alors accordé pour présenter son véhicule dans un poste de police. En cas de non-présentation dans le délai fixé, l'autorité d'immatriculation est informée que le véhicule en question doit passer un contrôle technique subséquent.

La Police municipale n'est toutefois pas équipée de moyens techniques de type sonomètre permettant d'effectuer des mesures et d'apporter formellement la preuve de l'infraction en cas de bruit excessif émis par un véhicule, plus particulièrement lorsqu'il y a présomption de modification. Ces moyens sont de l'apanage de la Police cantonale et de l'Office cantonal des véhicules (ci-après OCV). En cas de nécessité, la Police municipale peut requérir l'appui de la Police cantonale ou se rendre à la halle technique de l'OCV pour solliciter le contrôle d'un véhicule.

Quant à la prévention du bruit routier, une action de sensibilisation des conducteurs de véhicule motorisé a été menée par la Ville de Carouge, en collaboration avec le Touring Club Suisse, par le biais de la mise en place d'un radar anti-bruit (préventif) au chemin de Pinchat, du 16 mai au 11 juillet 2022, qui a démontré que si la très grande majorité des usagers de la route adoptait une conduite adéquate et que le dispositif semblait donc influencer les comportements routiers, les principales sources de nuisances sonores étaient effectivement l'œuvre d'une minorité d'entre eux, soit 0,17% des conducteurs de jour et 0,24% des conducteurs de nuit, ce qui reste donc très anecdotique par rapport à l'ensemble des usagers (cf. communication de Mme Anne-Hiltbold à la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2022).

Pour conclure, la Police municipale n'a pas prévu de moyens financiers au budget 2024 pour lutter spécifiquement contre les véhicules bruyants. Elle relève que sur l'ensemble des réquisitions liées aux nuisances sonores qu'elle est amenée à traiter, celles relatives au bruit des véhicules représentent une part très faible. Ce constat ressort également dans le rapport de l'Etat de Genève « 2030 stratégie cantonale de protection contre le bruit » concernant les statistiques des plaintes et réquisitions enregistrées par la police.

Consciente que ces comportements routiers qui génèrent des nuisances sonores impactent d'une part la sécurité routière et, d'autre part, la qualité de vie des résident.e.s, la Police municipale reste bien entendu très attentive à ce phénomène dans le cadre de sa mission.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, cher Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Mme Uldry : Toilettes salubres

En juin 2022, une pétition concernant les toilettes salubres à la place du Marché a été déposée. Celle-ci avait été renvoyée au CA et traitée. Les toilettes avaient été repeintes et nettoyées régulièrement. Les nettoyeurs passent même le jeudi soir jusqu'à 21h, fermeture du marché. Du savon liquide et du papier hygiénique avaient été même mis à disposition. Les usagers se sentaient rassurés et plus à l'aise dans ce lieu commun. Ceci a duré jusqu'à la fin de la saison du marché du jeudi soir.

Malheureusement, depuis la reprise du marché le jeudi au mois de mars 2023, les nettoyeurs ne passent plus et c'est à nouveau très insalubre.

Il est regrettable que ces toilettes qui sont au centre de notre si belle cité ne soient pas entretenues toute l'année, car il n'y a pas que les jours de marché que ce lieu d'aisance soit utilisé.

Devons-nous attendre une nouvelle pétition pour que ces toilettes demeurent propres ?

Mme Turgut Bandelier : Police municipale : notification des avis de poursuite, quel bilan ?

En juin 2023, la police municipale s'est vu attribuer une nouvelle tâche, celle de notifier les avis de poursuite. Après 10 mois, quel est le bilan ? Combien de notifications ont été faites ? Comment cette tâche a impacté le travail de la police municipale ?

Mme Turgut Bandelier : 25 novembre : journée internationale contre les violences faites aux femmes

A Carouge, qu'est-il prévu au niveau de la sensibilisation de la police municipale ? Qu'est-il prévu en termes d'actions publiques et culturelles ?

Mme Turgut Bandelier : Subventions sportives

Quelle est la part investie par la Commune pour les activités sportives des jeunes filles des groupes d'âge de 4 à 12 ans, 15 à 18 ans et 18 à 25 ans ?

M. Baertschi : Les enseignes de l'Aigle d'or

Dans un bel ouvrage intitulé « Carouge », paru en 1991 sous l'égide du Conseil administratif, figure à la page 120 une reproduction en couleur de l'enseigne à l'Aigle d'or avec la mention suivante : « *un des nombreux estaminets Carougeois, l'Aigle d'or, rue de la Filature, évoque le passage des armées napoléoniennes.* » Baptisé ensuite café Carrel, il a repris actuellement son nom d'origine.

On constate, sur la seconde photo ci-contre, prise au cours de l'été, que cette enseigne à portée historique avait gardé toute sa substance.

Tout récemment, un nouvel établissement au nom bien peu en lien avec l'histoire de notre Ville, a supprimé ce panneau.

Ceci m'appelle à poser les questions suivantes :

- Le dépôt de nouvelles enseignes étant soumis à autorisation, comment se fait-il qu'une telle substitution ait pu avoir lieu ? Le préposé communal n'y a-t-il vu que du feu ?
- Alors que dans d'autres situations de ce genre, comme à l'Auberge communale, une ancienne enseigne a été conservée sans préjudice pour la nouvelle raison de

commerce, pourquoi n'avoir pas imposé un maintien de l'ancienne enseigne, quitte à envisager la prise d'une mesure de sauvegarde ?

- Ne serait-il pas judicieux de prendre une mesure conservatoire à l'échelle de notre zone historique pour toutes les anciennes enseignes à valeur patrimoniale encore en place avant leur disparition ?

M. Baertschi : Consommation à prévoir pour l'arrosage de la végétation arborée dans l'espace public lors de pics de canicule

Les alertes qui, l'été dernier, se sont succédé lors de la période estivale ont mis en évidence un assèchement des surfaces de pelouse dans nos parcs, ainsi qu'un certain nombre d'indices qui montraient que plusieurs grands arbres, en particulier, dépérissaient.

Nous savons qu'en période de sécheresse, l'évapotranspiration des arbres se réduit pour éviter une perte en eau trop importante. Cette évapotranspiration a lieu au niveau des feuilles et des troncs (stomates et lenticelles). Pour un arbre tel qu'un chêne, cela peut représenter mille litres d'eau par jour et 75 litres par jour pour un bouleau. Lors de périodes de canicule, outre la perte d'une fraîcheur bienvenue, on a pu constater le dépérissement de plusieurs arbres. Certes, les jardiniers et pépiniéristes s'emploient en zone urbaine à prévoir des remplacements par des espèces plus résistantes, mais une consommation d'eau restera nécessaire.

Carouge compte de belles allées d'arbres sur nos places et mails notamment. Lors de travaux de replantation, tel que ce fut le cas à la place du Marché ainsi qu'à la rue et la route de Veyrier, des alimentations par nourrices enterrées ont permis d'assurer la croissance de ces végétaux. Toutefois, les alignements plus anciens, tels ceux des Promenades et de l'avenue Cardinal-Mermillod, par exemple, ne bénéficient d'aucune alimentation en eau. Les plus grands arbres, dont les racines atteignent le niveau de la nappe phréatique semblent certes à première vue moins souffrir que les autres.

Ma question concerne la ressource en eau nécessaire, spécialement en période de canicule pour permettre de ne pas laisser dépérir la végétation.

- Est-il possible de planifier la consommation d'eau souhaitable pour notre végétation en période de sécheresse et de canicule ?
- Entre les réseaux existants et l'alimentation fournie par des véhicules, notamment pour des bacs à vocation de rafraîchissement, comme c'est le cas en zone piétonne, quelle est aujourd'hui la consommation ?
- En termes de coûts et de volume, que représente cet arrosage et faudrait-il, dans les années à venir, augmenter cette dotation ? Que pourrait-on faire si dans le futur, des restrictions à l'arrosage venaient à s'appliquer ?
- Pourrait-on, lors de nouveaux projets de plantation, chiffrer les coûts d'exploitation concernés ? Quel est le potentiel d'eau pluviale pouvant être récupérée et stockée ?

Questions orales

M. Voignier : Les rats

M. Voignier signale une invasion de rats – il utilise ce terme à dessein, car la situation devient préoccupante – au niveau du parc Poussin, du poulailler et de la ludothèque. Quelques-uns ont été empoisonnés et on les retrouve, morts, au bord de la route ou dans

le parc. Il n'accusera pas le poulailler ou les travaux réalisés à proximité d'être à l'origine de cette situation, mais cela pose un véritable problème d'insalubrité. Le lieu est fortement fréquenté, en particulier par des enfants. Il est nécessaire de réagir rapidement. M. Voignier sait que certaines mesures ont déjà été prises, mais elles ne semblent pas suffisantes. Il faut éviter d'en arriver à des morsures – ce qui pourrait arriver quand on sait que des rats se baladent par exemple sur le muret du parc Poussin. M. Voignier souhaite savoir ce qui a été et ce qui sera entrepris pour remédier à cette situation.

Mme Molinari et ses collègues partagent les préoccupations de M. Voignier. La problématique des rats est transversale, car cette question touche aussi bien le dicastère des bâtiments que celui des espaces publics. Le Conseil administratif est attentif à cette situation et fait son possible pour la régler. Deux campagnes de dératisation ont déjà été menées en collaboration avec la Fondation immobilière de la Ville de Carouge. D'après les experts que la Ville a consultés, le problème vient du fait que des travaux importants ont eu lieu sous le boulevard des Promenades, pour la pose du CAD. Or, le sous-sol est la maison des rats. Ceux-ci ont été dérangés par ces travaux et ils ont tendance aujourd'hui à sortir de leurs galeries pour aller un peu partout. Certains se sont même mis à manger les graines dans le poulailler, où des travaux seront effectués pour les en empêcher. De plus, une troisième campagne de dératisation aura lieu au parc Poussin et dans le secteur. Mme Molinari ajoute que si l'on a l'habitude de voir des rats au bord de l'Arve, les voir au milieu des tours est nouveau. Pour la suite des travaux du CAD, notamment à la rue du Collège, la ville de Carouge est en contact avec un expert pour voir dans quelle mesure une action préventive, ou simultanée en posant des pièges en même temps que les tranchées sont creusées, est possible.

M. Voignier remercie Mme Molinari pour ces précisions. Il l'invite en outre à envisager un nettoyage des jeux et de la place de la ludothèque, sachant que l'urine des rats peut causer de nombreuses maladies.

Mme Molinari répond que les services font des contrôles réguliers, qui seront intensifiés pour éviter des rencontres entre des enfants qui jouent, par exemple, et des animaux qui ne sont pas les bienvenus à ces endroits.

M. Voignier : Accès entre les tours : situation

M. Voignier constate que plusieurs réponses ont été données ce soir à des questions. Malheureusement, les réponses à ses questions ont tendance à être repoussées encore et encore, notamment celle à sa question 162-2023 intitulée « Circulation sauvage Centenaire-Vibert : quelles mesures provisoires ? ». D'autres membres du Conseil municipal étaient aussi intervenus sur ce point au préalable lors de différentes commissions. Pour rappel, l'axe entre la rue du Centenaire et l'avenue Vibert a été aménagé – l'on y trouve un agora-espace, des espaces pour les enfants, l'on peut s'y promener. Mais les potelets sont régulièrement enlevés et les véhicules – motos, scooters, vélos électriques, trottinettes électriques, voire même voitures – y passent à des vitesses relativement élevées. Même le service de la voirie, quand il repart, oublie parfois de remettre les potelets en place. M. Voignier avait proposé d'installer des barrières comme celle à la promenade des Orpailleurs, qui avait permis de fortement réguler la vitesse des vélos et autres véhicules. Il pense en effet que des barrières permettraient de résoudre le problème. M. Voignier ajoute que, comme le dit elle-même la police municipale, quand les agents sont sur place, aucun véhicule ne passe – ce qui est assez évident. En conclusion, il remercie le Conseil administratif de ne pas oublier cette question.

Mme Molinari signale que la question n'a pas été oubliée. Du reste, une réponse est prévue pour le prochain Conseil municipal. Mme Molinari donnera toutefois volontiers

quelques éléments ce soir. La problématique des circulations n'est pas aussi simple que cela. Il s'agit d'un domaine privé communal, auquel toutes sortes de règles s'appliquent, par exemple quant à la possibilité de déplacer des motos ou des vélos ou même d'amender des véhicules qui circuleraient là de manière illégale. Une analyse globale de ce qui peut être fait, y compris d'un point de vue juridique, est en cours, sous le pilotage du service de l'urbanisme, en collaboration avec la Fondation immobilière et d'autres services, notamment la police municipale et le service des espaces verts et voirie. Cette analyse porte sur l'ensemble des terrains du périmètre des tours. Un retour au Conseil municipal est prévu au mois de novembre, quand le Conseil administratif aura pu discuter des conclusions de cette analyse.

M. Gerster : Tous égaux ?

M. Gerster suppose que chacun se souviendra que des élus de gauche avaient ouvert la « boîte des pandores » en faisant remarquer que certains policiers, alléchés par les plats communaux, étaient venus de Rive et avaient garer leur voiture dans la rue piétonne, sans respecter la LCR. Cela n'a pas échappé à de nombreux communiens, qui se sont adressés à M. Gerster, au vu de ses autres fonctions, pour savoir si les élus, au Conseil municipal ou au Conseil administratif, bénéficient d'une immunité quant au respect de la réglementation en vigueur dès qu'ils montent sur un vélo. Les élus peuvent-ils rouler sur le trottoir ? Cette immunité est-elle transmissible aux membres de leur famille ? Les réponses intéresseront certains communiens qui commencent à être excédés par les libertés que prennent certains élus.

M. Reich relève que l'égalité devant la loi est consacrée par l'ordre juridique suisse. Il est attentif à ce que la loi s'applique à chacun et chacune et qu'elle soit respectée par chacun et chacune. C'est ce qui explique la réponse claire à la question qui avait été posée sur l'immunité, ou la non-immunité, de la police devant la loi. Pour reprendre l'intitulé de la question de M. Gerster, M. Reich répond que tous sont égaux devant la loi, tous sont égaux dans le cadre de l'application de la loi. Il n'y a pas de privilège particulier pour les élus sur ce plan, ni sur d'autres d'ailleurs.

M. Gerster remercie M. Reich pour cette réponse qui ne le surprend pas. Si les APM n'ont malheureusement pas d'outils pour mesurer le bruit, ils ont malgré tout du bon sens et des yeux pour constater qu'un vélo roule sur un trottoir et que ce n'est pas sa place. M. Gerster encourage les élus à utiliser les voies qui sont dédiées aux vélos quand ils sont à vélo, et que chacun respecte les zones pour les piétons et les voies pour les vélos.

M. Reich signale encore que la police municipale est attentive et sanctionne les infractions lorsqu'elle les constate, parce qu'il s'agit d'une question de sécurité et de respect de la loi. Mais elle ne peut pas être partout, tout le temps – et M. Reich ne pense pas que Carouge veuille nécessairement un policier derrière chaque poteau (ou sucette, pour les amateurs de Gaston Lagaffe).

M. Baertschi : Le Conseil administratif peut-il prendre langue avec la Fondation Emma Kammacher ?

M. Baertschi a constaté que des caddies de Coop et de Denner, pour ne pas les citer, sont abandonnés sur le domaine public communal, probablement parce que de nombreux nouveaux arrivants ne savent pas que les caddies ne doivent pas être abandonnés sur le domaine public. Il tient à disposition du Conseil administratif des photos, sur lesquelles on voit au moins une douzaine de caddies emboîtés les uns dans les autres. Il invite le Conseil administratif à prendre contact avec la Fondation Emma Kammacher pour qu'une information soit affichée dans les entrées des immeubles, par exemple.

Mme Lammar mentionne que cette problématique n'est pas nouvelle et que des contacts avaient déjà été pris avec la Fondation Emma Kammacher, qui sera à nouveau contactée.

M. Barbuzzi : UVG

Contrairement à ce qui avait affirmé au Conseil municipal il y a quelques années, lors de l'adhésion de Carouge à l'Union des villes genevoises (UVG), à savoir qu'être membre de cette entité ne coûterait rien à la Commune, M. Barbuzzi a lu dans la presse qu'un secrétariat allait être constitué et financé par les communes membres. Il souhaite des éclaircissements sur cette information. Un secrétariat va-t-il être constitué ? Si tel est le cas, y aura-t-il un coût induit pour la ville de Carouge ? Dans l'affirmative, un montant est-il prévu dans le prochain budget communal, ce qui signifierait que l'on a menti au Conseil municipal il y a quelques années ?

Mme Molinari répond que, depuis la constitution de l'UVG, lors de la dernière législature, et jusqu'à présent encore, l'UVG n'a pas de secrétariat. Elle travaille grâce à son comité, qui est composé de membres de différents partis (Verts, socialistes, PLR, Centre), ainsi que grâce aux magistrats des huit villes qui la composent actuellement. La même structure existe au niveau national : l'Union des villes suisses, à laquelle participent presque toutes les villes de Suisse. Effectivement, l'UVG a l'intention de se doter d'un secrétariat, parce qu'elle arrive aux limites du possible pour une organisation qui fait un travail de fond en matière de coordination d'activités. Ce travail permet une grande efficacité parce que les magistrats peuvent partager des informations en amont, et mettre en place des collaborations. Pour montrer l'ampleur du travail réalisé, Mme Molinari mentionne, comme les membres du Conseil municipal l'auront certainement lu dans la presse dernièrement, que l'UVG a mandaté Ecoplan (un grand bureau d'études situé à Berne et qui fait de nombreuses études dans les cantons de Genève et de Vaud) pour une première étude qui visait à déterminer la part de charges assumées par les villes-centres par rapport à leur population, mais aussi des services qu'elles offrent à des habitants de communes genevoises non urbaines, du canton de Vaud, voire de plus loin encore. Une deuxième étude a identifié les spécificités en termes de population. L'on sait qu'il y a bien plus de précarité dans les villes. L'on sait également que les villes investissent beaucoup en matière sociale, culturelle et sportive. Mais ces éléments n'avaient jusqu'à présent pas pu être quantifiés. Grâce au travail accompli au niveau de l'UVG, un document a été produit sur ces aspects, document que Mme Molinari partagera volontiers sur CMnet. Une autre étude encore a été réalisée cette année sur le profil des villes, leurs caractéristiques financières et leurs rôles. Le travail au sein de l'UVG est nécessaire parce que les villes peuvent y partager des situations qui sont proches et apprendre les unes des autres. Pour répondre à la question de M. Barbuzzi, l'UVG entend effectivement se doter d'un secrétariat. Ce sujet a été discuté au Conseil administratif, qui a accepté le principe. Un montant figurera au budget 2024. Pour la ville de Carouge, il se situera à CHF 6'000.- par année. Il s'agit d'un montant minime, parce que les coûts du secrétariat seront partagés entre toutes les villes membres de l'UVG.

M. Barbuzzi constate que ce qu'il disait plus tôt est confirmé : l'on a bien menti au Conseil municipal puisque CHF 6'000.- au budget seront dévolus à l'UVG. C'est contraire à ce qui avait été affirmé il y a quelques années par rapport au financement de l'UVG.

Mme Molinari remarque que les choses évoluent au fil du temps. Ce n'est pas parce qu'un secrétariat est mis en place aujourd'hui qu'il est issu d'un mensonge. Mme Molinari s'inscrit en faux contre ce mot, qui est extrêmement fort et peu adéquat. Mais si telle est l'appréciation de M. Barbuzzi, celle-ci lui appartient. Aujourd'hui, les villes recherchent de plus en plus d'efficacité, que ce soit au niveau du partage d'expériences, mais aussi du partage de moyens – par exemple, des collaborations entre les services de la voirie ont été mises en place, qui permettent des économies.

Mme Lammar précise qu'hormis l'Union des villes genevoises, différents groupements de communes genevoises existent. Les communes de Corsier, Hermance et Anières forment le groupement CoHerAn. Mme Lammar mentionne également le groupement des communes de la rive droite, celui des communes du Mandement et celui des communes de la Champagne. Ces groupements se réunissent régulièrement pour traiter des points spécifiques à leurs communes. C'est dans cet état d'esprit que l'Union des villes genevoises a été créée, pour avoir un lieu où les villes, qui ont leurs propres spécificités, peuvent partager des expériences – et ce n'est pas en antagonisme avec l'Association des communes genevoises. Mme Lammar ajoute qu'il faut aussi faire part, à un moment donné, de ce partage d'expériences, raison pour laquelle l'UVG a fait des communications lors d'une conférence de presse dont les journaux se sont fait l'écho.

Mme Merle : Rubrique « Entreprendre »

Mme Merle a bien pris note de la création de la nouvelle rubrique sur le site internet de la ville de Carouge et elle remercie la Commune pour cette création. S'il est bon d'avoir une rubrique, c'est encore mieux si les personnes intéressées la connaissent. Mme Merle souhaite savoir quelles actions de communication ont été ou vont être prises pour faire connaître cette rubrique auprès des entreprises carougeoises.

Mme Molinari répond que la Commune a bien entendu des contacts réguliers avec les entreprises carougeoises, qui sont plus de 4'000. Depuis l'arrivée d'une responsable au service financier, Mme Hoang, les activités se sont intensifiées. Des rencontres spécifiques ont lieu régulièrement, par exemple au mois de mai cette année avec une quinzaine de grandes entreprises carougeoises. Des ateliers ont été plusieurs fois organisés pour les personnes qui veulent développer leur propre entreprise, en collaboration avec Genilem. Mme Molinari évoque en outre les petits-déjeuners, qui servent à mettre en réseau les connaissances et peut-être aussi les préoccupations, pour trouver des solutions ensemble. En effet, la situation du commerce, en particulier du petit commerce, n'est aujourd'hui pas facile et la commune de Carouge est attentive à apporter son soutien. L'information est diffusée par le biais de ces différents contacts. Elle sera aussi communiquée dans le prochain journal communal. En outre, le service de la communication étudie la possibilité d'écrire aux entreprises communales – au vu de leur nombre considérable, il conviendra peut-être de passer plutôt par des affiches.

Mme Merle ne peut qu'encourager l'administration communale à progressivement récolter les adresses électroniques des entreprises de la commune, afin de faciliter les communications à l'avenir, sans avoir à recourir à des courriers.

Mme Merle : Candidature

Mme Merle a été interpellée par une Carougeoise qui a postulé fin août *via* JobUp pour un poste et qui s'est étonnée de ne pas avoir reçu de réponse à ce jour. Il s'agissait sauf erreur de l'accueil au musée. Mme Merle souhaite savoir si cette situation est normale, sachant que l'on arrive bientôt au mois de novembre. Quelle est la politique de la Commune en la matière ? Une réponse est-elle donnée à toutes les candidatures reçues ?

Mme Lammar invite Mme Merle à lui transmettre ultérieurement le nom de cette personne, pour savoir ce qui s'est précisément passé. Quand la Commune ouvre un poste et reçoit des candidatures, il est effectivement d'usage de répondre à toutes les candidatures.

M. Fraomene : Nettoyage de la place de l'Octroi

Il y a quelques mois, M. Fraomene avait posé une question relative au nettoyage de la place de l'Octroi. Il est dommage que cette place, située à l'entrée de Carouge, soit dans un tel état. Il est également dommage que l'été ait passé sans que l'on puisse profiter de cette place, au vu de la saleté qui s'y est déposée. M. Fraomene souhaite savoir si le Conseil administratif a oublié sa question.

Mme Molinari répond par la négative. Le service des espaces verts, voirie et matériel s'est rendu sur place. Avec l'âge, les pierres deviennent de plus en plus poreuses et la saleté tend à s'y incruster bien plus. La Commune va profiter de la remarque de M. Fraomene pour nettoyer cette place en testant une nouvelle machine qui, semble-t-il, est particulièrement indiquée pour ce type de traitement. Si le résultat est concluant, elle pourrait acquérir cette nouvelle machine.

Avant de lever la séance, le Président tient à féliciter Mme Uldry et M. Voignier pour avoir ramené la coupe de la pétanque en terre carougeoise.

Applaudissements

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 21h10.